COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 4.8.2023
C(2023) 5463 final

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis sur les conséquences du blocage de la signature du nouvel accord de partenariat entre l'Union européenne et l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP). Le Conseil de l'UE a enfin approuvé, le 20 juillet 2023, une décision autorisant l'UE à procéder à la signature et à l'application provisoire du nouvel accord avec l'OEACP.

La Commission partage l'avis de l'Assemblée nationale selon lequel l'accord-cadre révisé constitue une étape importante vers la modernisation du partenariat UE-OEACP et renforcera la coopération UE-OEACP. Par les dispositions générales de l'accord-cadre, les partenaires ont renforcé leurs engagements dans les domaines prioritaires des droits de l'homme, de la démocratie et de la gouvernance, de la paix et de la sécurité et du développement humain. En outre, les protocoles régionaux permettront à l'UE et à l'OEACP d'adopter une approche plus différenciée de la coopération, en s'adaptant aux défis et aux possibilités de chacune des trois régions. En ces temps d'incertitude géopolitique, le nouvel accord constitue la plateforme idéale pour la coopération internationale entre l'UE et l'OEACP, qui représentent ensemble 106 pays et plus de la moitié des voix à l'Assemblée générale des Nations unies. La Commission se félicite de cet important partenariat et est convaincue qu'il contribuera à la promotion d'un ordre multilatéral fondé sur des règles.

Le nouvel accord sera également plus ouvert aux autres parties prenantes, notamment les jeunes, le secteur privé et les organisations de la société civile. La Commission estime que cela permettra aux décideurs de l'UE et des États de l'OEACP de prendre connaissance des préoccupations des différentes composantes de la société et d'œuvrer à leur résolution.

M. Pieyre-Alexandre Anglade
Président de la Commission
des affaires européennes
de l'Assemblée nationale
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS

cc: *M^me^ Yaël Braun-Pivet*
Présidente de l'Assemblée nationale
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS

La Commission tient à remercier les États membres de l'UE et en particulier la présidence espagnole, de leurs efforts, qui ont permis de sortir de l'impasse. L'Espagne consacre désormais tous ses efforts à l'organisation de la cérémonie de signature, qui devrait en principe avoir lieu en automne au Samoa.

La Commission se félicite de cette étape historique du partenariat UE-OEACP et attend avec intérêt cette nouvelle ère de coopération renforcée entre l'UE et l'OEACP.

La Commission se réjouit par avance de la poursuite du dialogue politique avec l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Virginijus Sinkevičius
Membre de la Commission

AMPLIATION CERTIFIÉE CONFORME
Pour la Secrétaire générale

Martine DEPREZ
Directrice
Prise de décision & Collégialité
COMMISSION EUROPÉENNE